

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2025 - (N° 324)

AMENDEMENT

N ° I-CF1566

présenté par

M. Gouffier Valente, Mme Borne, M. Travert, Mme Moutchou, M. Boudié, M. Fuchs,
Mme Riotton, Mme Josso, Mme Caroit, Mme Delpech, M. Marion, Mme Dupont, M. Bothorel,
M. Mendes, M. Balanant, M. Buchou et Mme Spillebout

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.